

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 11/2023

**Objet : Rapport
d'évaluation finale du
contrat de ville**

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la commune de Cabannes : HAAS-FALANGA Josiane.

Pour la commune de Châteaurenard : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Éric, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la commune d'Eyragues : GAVANON Michel, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la commune de Graveson : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la commune de Maillane : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la commune de Mollégès : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la commune de Noves : JULLIEN Georges, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la commune d'Orgon : PORTAL Serge.

Pour la commune de Plan d'Orgon : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la commune de Rognonas : MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la commune de Saint-Andiol : ROBERT Daniel.

Pour la commune de Verquières : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Cabannes : MOURGUES Gilles (*absent ayant donné pouvoir à HAAS-FALANGA Josiane*), CHEILAN François (*absent ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges*).

Pour la commune de Châteaurenard : JARILLO Adélaïde (*absente ayant donné pouvoir à PONCHON Solange*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina*).

Pour la commune de Noves : LANDREAU Edith (*absente ayant donné pouvoir à FERRIER Pierre*).

Pour la commune d'Orgon : YTIER CLARETON Angélique (*absente ayant donné pouvoir à PORTAL Serge*).

Pour la commune de Rognonas : PICARDA Yves (*absent ayant donné pouvoir à MONDET Cécile*).

Pour la commune de Saint-Andiol : CHABAS Sylvie (*absente ayant donné à Daniel ROBERT*).

Secrétaire de séance : GAVANON Michel

Mme la Vice-présidente déléguée à l'action sociale et à la Politique de la ville expose que le contrat de ville 2015-2023, signé par l'ensemble des acteurs publics, coordonne en premier lieu l'action publique au bénéfice des habitants des 3 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) de Terre de Provence Agglomération, qui en assure le pilotage au titre de la compétence « politique de la ville ». Il mobilise aussi des outils qui lui sont spécifiques, comme les programmations annuelles, l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ainsi que l'Atelier Santé Ville et les Conseils Citoyens par exemple.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 instaure les évaluations intermédiaires et finales du Contrat de Ville.

La démarche d'évaluation, permettant de dresser un bilan de l'efficacité des contrats de ville, est considérée comme un préalable aux travaux de préparation de la nouvelle contractualisation.

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

SÉANCE DU 2 MARS 2023

L'an deux mil vingt-deux, le 2 mars 2023, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni en salle de la Bastide à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 24 février 2023.

Ainsi, Terre de Provence a confié cette démarche d'évaluation du contrat de ville à la société COMPAS-TIS et à une consultante indépendante, avec le soutien de Cité Ressources (Centre de Ressources Ville en Région Paca).

Cette démarche s'articule autour de 3 dimensions :

1. l'analyse de la programmation du contrat de ville réalisée par la Sous-Préfecture
2. le diagnostic territorial actualisé par COMPAS-TIS
3. une analyse complémentaire qualitative à travers des entretiens individuels et l'animation d'un travail collectif d'une demi-journée avec 20 représentants d'associations, des collectivités et des représentants d'habitant qui contribuent à le mettre en œuvre (les opérateurs) le 27 septembre 2022.

Après avoir présenté les apports du contrat de ville, le rapport d'évaluation finale détaille les enjeux et axes d'améliorations ainsi qu'une synthèse par territoires. Enfin, des préconisations sont émises pour le prochain contrat de ville en cas de poursuite de la contractualisation en 2024.

Le contrat de Ville a été une opportunité pour le territoire de Terre de Provence, pour les habitants, les opérateurs, les professionnels et les élus.

Il a permis de mettre en pratique une méthode de travail partenariale, opérationnelle, réactive et participative conforme aux réalités locales, inspirante et intéressante pour les autres communes de l'intercommunalité.

Des actions répondant aux besoins des publics ont pu être mises en place grâce à un portage politique à chacun des échelons, au soutien de l'Etat, à l'investissement des équipes, et des opérateurs et de signataires. Des référents de proximité ont permis un renforcement de l'accompagnement des publics.

La création de l'Espace de Vie sociale d'Orgon et le développement du pouvoir d'agir des habitants sont sans doute les illustrations de cette plus-value : davantage acteurs de la vie de leur quartier et de leur propre parcours personnel et professionnel, des habitants ont pu s'impliquer, développer des projets et s'impliquer dans la gouvernance du contrat de ville.

Le partenariat demeure en tout état de cause l'état d'esprit qui aura prévalu ces 8 années.

Le cumul de difficultés pour les habitants des QPV reste important et nécessite que ces quartiers bénéficient d'une mobilisation accrue de la part des signataires du contrat de ville, tant sur le plan des services que sur le plan des politiques publiques.

Ainsi, en 2024, il est nécessaire que le territoire soit maintenu en géographie prioritaire car la situation des habitants l'exige, mais aussi car il serait dommageable de ne pas poursuivre avec le même niveau d'investissement et d'efforts, tant financier, qu'humain... cela permettrait de mettre à profit les 8 années du premier contrat de ville 2015-2023 pour conforter des éléments de méthodes et des modalités d'actions pour favoriser l'accès des habitants des QPV aux politiques publiques.

Ce travail pourra s'effectuer dans une articulation resserrée Ville/Agglomération, autour du renforcement des politiques publiques de droit commun sans que le contrat de ville plonge dans les travers expérimentés après 40 ans de politique de la ville c'est à dire un pilotage par la programmation, en créant du spécifique et générant contre son gré une forme d'enfermements des professionnels et des publics.

Un travail d'accompagnement des opérateurs doit être mené pour leur permettre de mieux associer et mobiliser les publics et sécuriser leurs accompagnements.

Considérant le rapport présenté en comité de pilotage le 25 novembre 2022, il est proposé au conseil communautaire de prendre acte du rapport d'évaluation finale.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

VU l'instruction ministérielle du 14 décembre 2021 concernant la démarche d'évaluation,

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le 10/03/2023

ID : 013-200035087-20230302-11_2023-DE



VU la délibération n° 43/2015 du 11 juin 2015 qui approuve la signature

VU la délibération n° 105/2019 du 26 septembre portant sur l'avenant 2020-2022 du contrat de ville,

VU la délibération n° 99/2022 du 21 juillet 2022 qui autorise la prolongation du contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2023,

APRÈS AVIS du comité de pilotage du 25 novembre 2022,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

PREND ACTE du rapport d'évaluation du contrat de ville 2015-2023.

Membres en exercice : 42

Votants : 42

Votes pour : 42

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 2 mars 2023,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD



Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le 10/03/2023

ID : 013-200035087-20230302-11_2023-DE

Berger
Levrault

RAPPORT D'ÉVALUATION FINALE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022



POUR UNE ACTION
RENFORCÉE AVEC ET
POUR LES HABITANTS
DES QUARTIERS
PRIORITAIRES DE
TERRE DE PROVENCE

RÉDIGÉ PAR

PAULINE DZIKOWSKI

Consultante indépendante



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



VILLE DE
châteaurenard
DE PROVENCE



OCTOBRE 2022

SOMMAIRE

A propos **3**

De 2015 à 2022 - Les
grandes étapes du
Contrat de ville **4**

Les leviers d'action
mobilisés **8**

Les résultats **25**

Les enjeux - les
améliorations **36**

Synthèse par territoires **49**

Et pour la suite ? - les
préconisations **52**

Conclusion **62**



À PROPOS

L'instruction ministérielle du 14 décembre 2021 positionne la démarche d'évaluation comme le préalable aux travaux de préparation de la nouvelle contractualisation, en dressant un bilan de l'efficacité des contrats de ville pour :

- Rendre compte de la mise en œuvre et des résultats des actions déployées au regard des moyens engagés ;
- Apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat de ville en tant qu'outil. Il s'agira d'analyser dans quelle mesure et sous quelles conditions le contrat de ville a permis d'instaurer des processus de coopération entre les signataires du contrat ;
- Examiner dans quelle mesure les contrats de ville ont permis de garantir la mobilisation nationale des habitants des quartiers;
- Examiner l'impact de la stratégie de soutien de la vie association.

Cette démarche a été confiée par Terre de Provence Agglomération, à la suite d'un marché public, au COMPAS-TIS et à Pauline Dzikowski, consultante indépendante, avec le soutien de Cité Ressources (Centre de Ressources pour la Politique de la Ville en Région Paca)

Tout comme l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville, cette démarche s'articule autour de 3 dimensions :

- Analyse de la programmation du contrat de ville réalisée par la Sous Préfecture
- Diagnostic territorial actualisé par le COMPAS-TIS
- Analyse complémentaire qualitative à travers des entretiens individuels, semi - individuels et d'un temps de travail collectif par Pauline Dzikowski

L'analyse documentaire des éléments fournis par Terre de Provence Agglomération ont également permis d'apprécier les différents cadres d'intervention et leurs évolutions tout au long de la contractualisation : Contrat de ville, Évaluation à mi-parcours, Avenant au contrat de ville et ses annexes, Convention TFPB,

2015, L'ENTRÉE D'ORGON ET CHÂTEAURENARD EN GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

En 2014, la loi pour la ville et la cohésion urbaine, s'est appuyée sur la méthodologie du carroyage et un indicateur unique, le revenu des habitants, pour fixer les contours d'une géographie prioritaire resserrée.

Cette méthodologie, appliquée en concertation avec les acteurs locaux a abouti, pour le territoire de Terre de Provence, à l'entrée de deux communes et 3 QPV dans la géographie prioritaire de la politique de la ville avec pour effet la contractualisation d'engagements réciproques dans le cadre de son premier Contrat de Ville, signé en 2015 par 21 signataires, à l'issue d'une démarche d'élaboration (diagnostic quantitatif confié au COMPAS, groupes de travail animés en interne)

Son pilotage est confié à Terre de Provence Agglomération, de concert avec les deux communes concernées et l'Etat

A la signature du contrat de ville, les ressources dédiées au pilotage du contrat de ville étaient les suivantes :

- 1 adjointe déléguée (la même depuis le début du contrat)
- 1 adjointe déléguée dans chacune des communes
- 1 Chef de projet Politique de la ville rattaché à Terre de Provence Agglomération rattaché à la DGS
- 1 Référent au sein de chaque commune - CCAS d'Orgon, DGA Châteaurenard
- 1 délégué du Préfet

LES ENGAGEMENTS INTIAUX

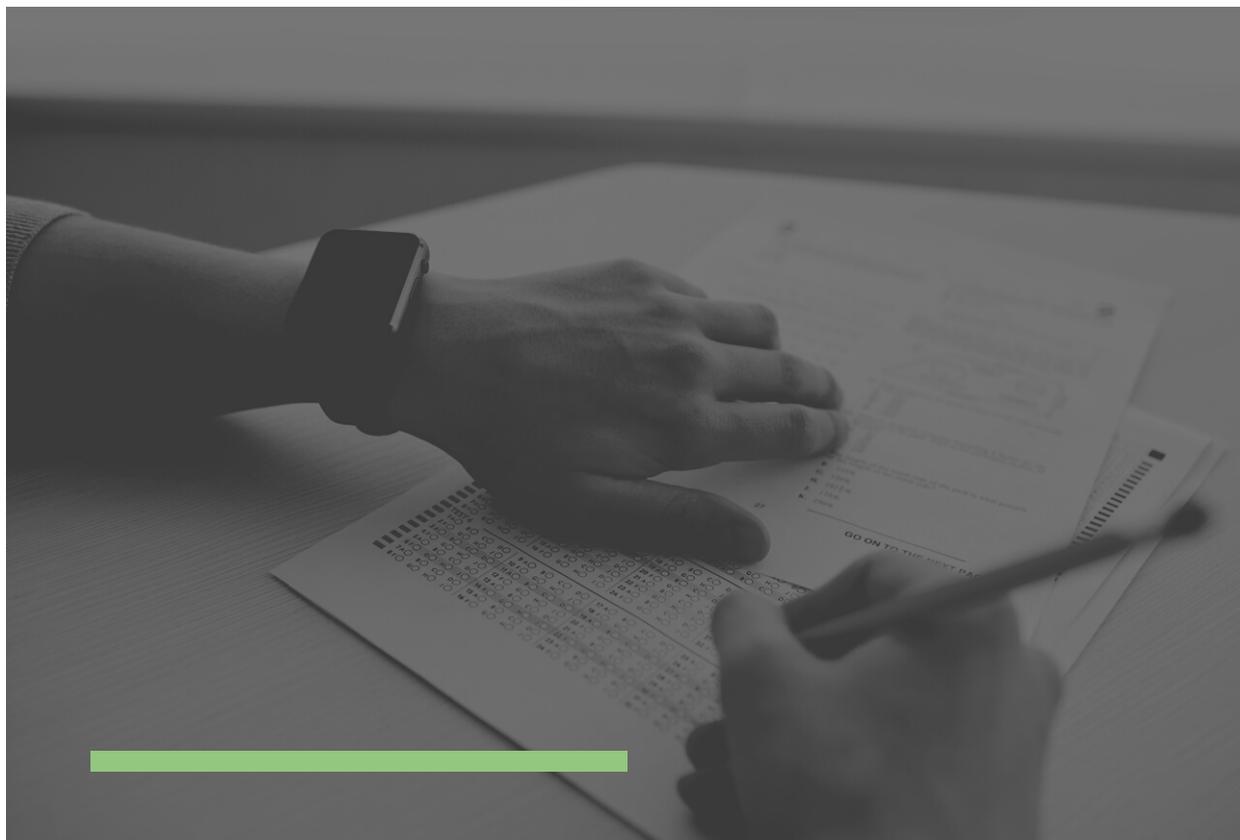
Le contrat de ville de Terre de Provence dans la définition de sa stratégie d'intervention s'est notamment appuyé sur :

- un diagnostic territorial du COMPAS-TIS
- les recommandations de l'Etat, à travers les 3 piliers et priorités transversales
- les outils et principes méthodologiques existants selon les différents thèmes

A la lecture du contrat de Ville nous avons donc retenus :le pilier cohésion sociale à travers 4 volets eux mêmes déclinés en axes stratégiques et modalités d'actions:

- Educatif
- Santé
- Sécurité et prévention de la délinquance
- La jeunesse
- le pilier cadre de vie à travers 4 orientations
 - S'assurer de la prise en compte des enjeux des quartiers prioritaires dans les politiques de planification, d'urbanisme et de programmation de l'habitat et des transports
 - S'assurer de l'intégration des politiques de l'habitat dans les projets de renouvellement urbain des quartiers
 - Désenclaver les quartiers en améliorant l'accès aux équipements et aux services
 - Inscrire les QPV dans une gestion urbaine durable
- le pilier développement économique et emploi à travers 2 orientations, 1 objectif chiffré et 8 axes
 - Porter son attention sur les actions permettant d'aller vers les publics du quartier prioritaire en recherche d'emploi (présence du service public de l'emploi, actions spécifiques)
 - Favoriser des actions permettant l'amélioration des accès à l'activité déjà existante (maillage quartier/ville : opérations urbaines / transport), au soutien et à l'accompagnement à la création d'activité
 - L'objectif du volet emploi et développement économique du contrat de ville consiste à réduire de moitié l'écart du taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, et plus particulièrement au bénéfice des jeunes

UNE ÉVALUATION À MI-PARCOURS QUI ALIMENTE LA GOUVERNANCE



La démarche d'évaluation à mi-parcours prévue dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine s'est articulée sur Terre de Provence autour de 3 dimensions :

- L'observation des évolutions des dynamiques territoriales confiée au COMPAS-TIS
- L'analyse des programmes d'actions, de la mobilisation du droit commun, des dispositifs associés et de la gouvernance confiée à AZ Etudes et conseils
- L'animation de temps de travail collectifs avec l'ensemble des parties prenantes du contrat de ville (signataires, opérateurs, conseils citoyens) confiée au CRPV-PACA

Les conclusions du rapport ont été présentées et débattues en comité de pilotage, le 18 décembre 2018.



- Les points saillants de l'évaluation à mi-parcours

Des chantiers ont été investis (la jeunesse avec une action de proximité des missions locales et avec la création d'un poste dédié, l'accès aux sports et à la culture des habitants des QPV) et le climat de confiance des habitants envers les institutions s'est amélioré, notamment par la prise en compte de leurs besoins.

Le contrat de ville est perçu comme un outil qui a encouragé les partenariats institutionnels et opérationnels. Des espaces de rencontre et de partage ont été créés et sont animés par un duo Délégué du Préfet, chef de projet Politique de la Ville en lien avec les communes.

Le contrat de ville a bénéficié d'un portage politique en évolution et d'un soutien fort de l'Etat tout au long des 3 premières années

- Les préconisations

1. Prioriser l'action du contrat de ville

→ Recentrer les actions en direction des bénéficiaires prioritaires (habitants des QPV – Femmes – Jeunes Adultes)

- Renforcer la communication en leur direction, notamment en continuant le travail « d'aller-vers »
- S'appuyer sur les conseils citoyens

Prioriser quelques axes de travail dans la programmation du contrat de ville et dans la mobilisation des politiques publiques de droit commun :

- L'emploi : notamment des femmes et des jeunes adultes
- L'action éducative : soutien scolaire et soutien à la parentalité
- La santé
- La lutte contre l'habitat indigne

Améliorer le suivi des actions pour fiabiliser les résultats (notamment sur les bénéficiaires)

- Maintenir un accompagnement des dynamiques participatives
 - Formation et appui des conseils citoyens

2. Faire évoluer l'animation du contrat de ville

- L'évolution de la procédure d'appel à projet :
 - Construction plus collaborative avec les acteurs de terrain, opérateurs du Contrat, et prédétermination des actions qui pourraient nourrir les objectifs du contrat de ville
 - Définition d'un calendrier de programmation en concordance avec le calendrier d'élaboration et de mise en œuvre des projets
 - Simplification des démarches administratives (moins de procédures)
- La mobilisation des acteurs locaux dans le contrat de ville
 - Diversification des porteurs
- L'animation du partenariat dans le cadre de la compensation TFPB

→ Aussi, au regard des ambitions du contrat de ville et des ressources humaines consacrées, il pourrait être envisagé de redéfinir les modalités de pilotage opérationnel des chantiers du contrat de ville en les confiant aux acteurs clefs du territoire ou aux directions pleinement concernées – Etat et collectivités confondus à l'image du développement économique et emploi

3. Renforcer la gouvernance du contrat de ville et notamment la mobilisation des politiques publiques de droit commun dans le pilotage et la mise en œuvre d'une politique partenariale concertée

- Renforcer la dimension stratégique de la gouvernance du contrat de ville en assurant une plus grande mobilisation des partenaires signataires dans les réflexions et le pilotage
- Renforcer les collaborations avec les directions des collectivités, notamment en vue d'intégrer davantage les QPV dans leurs projets de territoire (exemple : des transports en commun)
- Plus largement, engager une démarche d'identification de l'action publique de droit commun dans son déploiement territorial

POUR UN RENFORCEMENT DES ENGAGEMENTS

Initialement prévus de 2014 à 2020, les contrats de ville ont été prorogés en 2019. Cette prolongation s'inscrit dans la continuité des évaluations à mi-parcours et dans le cadre du Pacte de Dijon réunissant l'Assemblée Des Communautés de France ainsi que France Urbaine, réunissant des intercommunalités sur l'ensemble du territoire afin de fixer des engagements respectifs et réciproques de l'Etat et des collectivités, socle d'amendements des Contrats de Ville. Adoptée en décembre 2018, la loi de finances 2019 prolonge les contrats de ville, jusqu'en 2022.

L'évaluation à mi-parcours a permis d'alimenter le Protocole d'engagement renforcés signé en 2019

- **UNE OCCASION D'ADOSSE AU CONTRAT DE VILLE DES OUTILS D'ACTIONS COMPLÉMENTAIRES EN RÉPONSE AUX SPÉCIFICITÉS ET BESOINS DU TERRITOIRE**

- Plan National de Lutte contre la Pauvreté
- Pacte pour les Quartiers de Toutes les entreprises (PAQTE)

- **L'AJOUT D'UN NOUVEL AXE AU CONTRAT DE VILLE**

Dans le contrat de ville, il est ajouté un volet « actions sportives à vocation sociale et territoriale » (Cf annexe 4).

- **DES MESURES EN FAVEUR D'UNE ÉVOLUTION DE LA MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION**

- Une gouvernance plus large du Contrat de Ville
- Une approche globale de l'action publique
- Une approche territoriale de l'animation et du suivi du contrat de ville
- Une participation via les Conseils Citoyens
- Une ingénierie au service de l'animation du Contrat de Ville
- La responsabilisation collective et l'évaluation du Contrat de Ville

ET EN 2022 ? LES LEVIERS D' ACTIONS MOBILISÉS

A bien des égards le contrat de ville de Terre de Provence peut être évalué comme exemplaire.

Nouvel entrant en politique de la ville en 2014, sa gouvernance politique et opérationnelle a su se saisir et mobiliser les outils nécessaires à la mise en oeuvre du contrat tout en s'adaptant et en évoluant en intégrant les préconisations formulées en 2018 et inscrites dans le cadre du Protocole d'Engagements Renforcés en 2019,

Des élus mobilisés aux échelons intercommunal et communaux ont permis de porter les orientations et décisions relatives à la mise en oeuvre du contrat de ville.

Une équipe opérationnelle a été mobilisée et renforcée tout au long de l'exercice.

Le contrat de ville s'est appuyé sur un tissu associatif local et sur une palette d'outils pour tenter de répondre aux besoins des populations.

C'est dans ce cadre que:

- Les partenaires signataires ont mobilisé des financements pour abonder l'enveloppe collective des crédits spécifiques de la politique de la ville.
- L'Etat a mobilisé les dispositifs de renforcement de l'action publique
- Les différents partenaires ont mobilisé leur droit commun
- Les habitants ont été associés à la mise en oeuvre du contrat de ville.

LES LEVIERS D' ACTIONS

1. UNE STRATÉGIE D' INTERVENTION AFFINÉE TOUT AU LONG DE LA CONTRACTUALISATION

Terre de Provence Agglomération est donc pilote du contrat de Ville depuis 2015, Mme Vallet est chargée de la délégation politique de la ville et action sociale depuis le début du contrat. Elle a conservé ces thématiques suite aux élections de 2020 conférant au portage une réelle continuité. Soutenue par la Présidence de l'Agglomération, elle a également souhaité investir les élus de l'Agglomération en dépit de leur non inscription en Géographie prioritaire.

UN PILOTAGE POLITIQUE ET STRATÉGIQUE AFFIRMÉ

C'est dans cet esprit qu'a été créée en 2014, une commission intercommunale, composée d'élus des 13 communes (et donc non concernées par la géographie prioritaire) et chargée de la politique de la ville et de l' action sociale pour suivre les actions. Notons cette particularité que l'on ne retrouve pas dans la gouvernance d'une majorité de contrat de ville et qui permet de mieux appréhender à l'échelle politique, les enjeux en matière de cohésion sociale.

Ainsi, la méthodologie propre à la politique de la ville, les actions développées par les partenaires, permettent d'alimenter les autres territoires qui, en dépit d'une non inscription dans le contrat de Ville, présentent des caractéristiques similaires en matière de précarité.

Les deux communes de Châteaurenard et Orgon ont également des adjointes déléguées à la Politique de la Ville. Présentes au sein des instances de gouvernance de pilotage stratégique et opérationnel, elles contribuent aux liens avec les habitants, les opérateurs et à mobiliser, dans la mesure du possible, les autres élus de leur territoire. Notons que l'engagement de Mme Bagur (ancien élue en charge de la politique de la ville à Orgon) a unanimement été salué par les partenaires du contrat de ville, qui ont vu dans son investissement, une des conditions essentielles pour la réussite de nombreuses actions, notamment la création de l'EVS. Ce même investissement est reconnu à Châteaurenard pour Mme Luciani-Ripetti qui a, elle aussi, soutenu, entre autre, la création, en cours, de l'EVS de Châteaurenard. A Orgon, c'est aujourd'hui Mme Clareton lère adjointe a qui a été confiée la délégation Politique de la Ville.

LES LEVIERS D' ACTIONS

1. UNE STRATÉGIE D' INTERVENTION AFFINÉE TOUT AU LONG DE LA CONTRACTUALISATION

Depuis 2019, trois instances sont dédiées au pilotage du contrat de ville, en complément de la commission intercommunale préalablement citée.

La première, plus classique en politique de ville, le comité technique (cotech) regroupe les techniciens représentants des signataires dans l'objectif de formuler des avis quant aux projets soumis par les opérateurs dans le cadre de l'appel à projet annuel du contrat de ville.

UN RENFORCEMENT DES INSTANCES DE PILOTAGE

La deuxième, considérée comme son pendant " politique" est organisée annuellement en février/mars. Elle est dédiée à l'analyse et la validation de la programmation annuelle du contrat de ville par les décideurs, signataires du contrat de ville. Elle permet de valider les modalités de financements des actions de la programmation.

Enfin, un comité de pilotage stratégique a été créé à la suite du Protocole d'Engagements Renforcés pour permettre d'aborder des sujets qui dépassent l'outil de la programmation. En 2020, y ont notamment été abordés, l'atelier santé ville, la GUP, la médiation, le droit commun à travers l'Habitat.

Les participants sont les signataires du contrat de ville avec également l'ARS et la coordinatrice REP.

Ainsi, si les deux premières instances sont plutôt " traditionnelles" en politique de la ville, elles sont bien souvent les uniques instances de gouvernance du contrat de ville. La création d'un comité stratégique en dehors de la programmation peut ainsi être saluée dans sa volonté d'offrir un cadre d'échange transversal et global intégrant pleinement des dispositifs connexes et le droit commun.

LES LEVIERS D' ACTIONS

1. UNE STRATÉGIE D'INTERVENTION AFFINÉE TOUT AU LONG DE LA CONTRACTUALISATION

Du point de vue financier, l'Etat, le CD13, Terre de Provence, UNICIL, 13H co-financent la programmation du contrat de ville dans le cadre de crédits spécifiques. Ces crédits représentent 40% du financement global des actions (sur la base des prévisionnels).

Les communes ne contribuent pas de manière apparente au financement de la programmation. Si des financements sont mobilisés au titre du droit commun, il pourrait être judicieux de les rendre plus visibles.

La CAF est aujourd'hui pleinement investie notamment dans le cadre des EVS et du soutien scolaire.

Les Missions Locales sont également pleinement investies dans la mise en oeuvre du contrat de ville.

La présence au sein des instances de pilotage du contrat de ville (Cotech, Copil de programmation, Copil Stratégique) des partenaires a été régulière et active.

Notons en complément, l'articulation des services de l'Etat dans le cadre de la gouvernance du contrat de ville, notamment via le Délégué du Préfet.

UN INVESTISSEMENT DES CO- SIGNATAIRES

LES LEVIERS D' ACTIONS

1. UNE STRATÉGIE D' INTERVENTION AFFINÉE TOUT AU LONG DE LA CONTRACTUALISATION

Fort des enseignements de l'évaluation à mi-parcours et fidèle aux engagements inscrits dans son avenant au contrat de ville, Terre de Provence Agglomération a, dès 2019, initié une approche transversale orientée dans une logique de territoire à travers notamment la mise en place d'un comité local de suivi à Orgon et son pendant à Châteaurenard.

Il se réunit une fois par an :

- Septembre 2019, pour la présentation du Protocole d'engagement,
- En 2020 et 2021 en raison de la Covid, ces réunions n'ont pas pu être tenues,
- La dernière a été organisée en juin 2022, autour de la programmation du contrat de ville, de l'évaluation finale, du plan local de santé publique et des quartiers d'été

Il regroupe les élus, les signataires du contrat de ville, les opérateurs intervenants sur le territoire et les institutions dans une logique inters thématiques afin de partager (à 20 - 35 personnes) les actualités, d'échanger sur le contenu des actions mises en œuvre et les évolutions perçues sur le territoire. Cette instance permet ainsi un focus à un temps donné, tout en contribuant à instaurer plus de liens entre l'ensemble des actions menées sur le territoire et favoriser les relais.

UN RENFORCEMENT DU PILOTAGE OPERATIONNEL PAR UNE APPROCHE TERRITORIALISÉE

LES LEVIERS D' ACTIONS

2. DES RESSOURCES HUMAINES DÉDIÉES

Compte tenu du pilotage assuré par l'Agglomération, les ressources humaines en charge de l'animation du contrat de ville ont naturellement été rattachées à cette collectivité.

Aussi, initialement composée en 2015, d'un Chargé de mission politique de la ville et action sociale, devenu depuis 2021 Directeur du pôle cohésion de sociale, qui comprend le contrat de ville (dont ASV), le CISPD, le conseil numérique et la Convention Territoriale Globale, l'équipe a rapidement été renforcée par une chargée de prévention de proximité depuis 2018, et une coordonnatrice de l'ASV sur un mi-temps en 2019.

Aujourd'hui le poste de chargée de prévention de proximité permet d'assurer un lien opérationnel aux acteurs de terrain, par une présence renforcée sur le terrain en suivi et appui logistique des actions et des acteurs, dans un lien de confiance peu à peu instauré

Depuis 2022, les élus de l'inter-communalité ont choisi de dédier un poste complémentaire pour animer les outils du contrat de ville comprenant le mi-temps de l'ASV et d'y adjoindre des missions d'animation de la GUP, de la TFPB et de la participation des habitants. Ce positionnement permet d'avoir une appréhension globale des projets développés sur les territoires dans une approche qui peut favoriser la transversalité.

Ce renforcement de l'équipe, sur des crédits de droit commun, est à considérer comme un gage de l'équipe communautaire pour doter le contrat de ville d'une ingénierie en lien avec les enjeux du territoire.

Le directeur peut ainsi être positionné sur l'animation des espaces de gouvernance opérationnel et stratégique, sur la gestion des conventions et l'animation des comité de suivi.

UNE INGÉNIERIE RENFORCÉE À L'AGGLOMERATION

LES LEVIERS D' ACTIONS

2. DES RESSOURCES HUMAINES DÉDIÉES

Les communes ont également mobilisé des ressources humaines pour assurer le lien avec Terre de Provence et, dans la mesure du possible, mobiliser les directions sectorielles de leurs propres collectivités.

Ces interlocuteurs ont évolué tout au long du Contrat de Ville.

Pour Orgon, la Responsable du CCAS a longtemps été l'interlocutrice du Directeur du Pôle de la cohésion sociale de Terre de Provence, pour le déploiement de la programmation, et l'implantation des opérateurs, etc. Il n'y avait alors pas d'inscription formelle de temps et d'espaces de travail entre les deux interlocuteurs.

A ce jour, c'est la Directrice Générale des Services qui assure ce lien. Eu égard à la spécificité du territoire et la structuration des services, cet échelon est aujourd'hui considéré au bon niveau, notamment pour faire le lien avec l'ensemble des politiques menées sur le territoire. De la même manière, il n'existe pas non plus aujourd'hui d'espace et de temps formalisés de collaboration en dehors du comité de suivi local et des COTECH.

UNE INGÉNIERIE MOBILISABLE DANS LES MUNICIPALITÉS

Pour Chateaufort, jusqu'en 2020, la Directrice Générale Adjointe assurait le lien avec Terre de Provence et en interne des services. Des points bimensuels ont été ainsi organisés entre les 2 interlocuteurs. Cette interface permettait une mobilisation des services de la commune de Chateaufort (maison de la vie associative, pôle jeunesse, CCAS, etc.) Du point de vue de Terre de Provence, cet échelon, conformément aux engagements du contrat de ville était une porte d'entrée appréciable.

Depuis 2020, cette fonction a été confiée à la directrice du CCAS. Les liens avec Terre de Provence restent réguliers mais moins fréquents.

LES LEVIERS D' ACTIONS

2. DES RESSOURCES HUMAINES DÉDIÉES

LE BINÔME AGGLOMERATION / ETAT

Deux délégués du préfet ont successivement été mobilisés sur le territoire. Ils ont fonctionné en binôme avec le Chef de projet, en appui aux élus.

Leur rôle a été crucial pour la compréhension du cadre d'intervention de la politique de la ville et pour la mobilisation des différents outils spécifiques et de droit commun.

Un point de coordination par quinzaine était organisé et des réunions en bilatérale avec les partenaires, opérateurs étaient organisées en binôme en fonction des besoins.

L'investissement de Renaud De Vezin est salué par l'ensemble des interlocuteurs pour sa capacité à mobiliser les services de l'Etat. Cette communication fluide aura été très bénéfique pour le contrat de ville.

LES LEVIERS D' ACTIONS

3. L'OPTIMISATION DES OUTILS MOBILISÉS

“ Sans contrat de ville, on aurait continué à faire des choses comme on le faisait déjà. Avec la politique de la ville, ça nous a apporté des moyens supplémentaires pour en faire plus”

LES OUTILS PROPRES À LA POLITIQUE DE LA VILLE COMME MOYENS SUPPLEMENTAIRES D'AGIR

Outils traditionnels de la politique de la ville, l'appel à projet annuel, auquel contribuent financièrement les institutions signataires du contrat de ville, a notamment permis de dégager une ligne de crédits dits "spécifiques", c'est à dire qu'ils financent des actions qui s'adressent essentiellement aux habitants des QPV.

L'entrée en géographie prioritaire a permis aux 3 QPV de mobiliser des outils complémentaires à cet appel à projet annuel, notamment dans le cadre de dispositifs et dispositions spécifiques portées par l'Etat dans un objectif de renforcement de son droit commun (Atelier Santé Ville, Adultes Relais, , Coordination REP, dédoublement des classes de CP/CE1, Emplois Francs, quartiers d'été, les CFE,etc.).

Notons par ailleurs dans ce cadre, l'exonération de CFE et abattement de 30% de TFPB et l'abattement de 30% pour les bailleurs dans un objectif de renforcement de leurs actions sur le parc HLM en QPV.

Par ailleurs, l'inscription en Géographie Prioritaire peut également permettre de faire "effet levier" sur la mobilisation de politiques publiques de droit commun : c'est le cas de l'OPA-RU pour Châteaurenard, l'inscription dans le dispositif " nos petites villes de demain". Si l'inscription dans ces dispositifs n'est pas dépendante de l'inscription en géographie prioritaire, il est néanmoins évident que cette dernière peut permettre de porter une attention particulière dans l'analyse des dossiers dans une logique de renforcement des outils.

Cette logique prévaut également pour les engagements de la CAF pour le financement des EVS en QPV.

LES LEVIERS D' ACTIONS

3. L'OPTIMISATION DES OUTILS MOBILISÉS

Depuis 2017, la Ville de Chateaurenard est inscrite dans une Opération Nationale Programmée d'Amélioration de l'Habitat menée avec le service de l'urbanisme et l'association SOLIHA et développée autour de 5 actions prioritaires. A ce titre, la commune de Châteaurenard est la première de la Région Sud à avoir expérimenté le permis de louer.

+ d'information : [OPAH RU CHATEAURENARD - OPAHRU Chateaurenard](#)

Notons par ailleurs sur ce point, le soutien du délégué du Préfet pour appuyer la demande de prolongation à travers une note à destination du Préfet Délégué à l'Égalité des Chances qui a fait levier auprès de l'ANAH pour obtenir un délai de prolongation.

Aussi, la ville de Châteaurenard a également candidaté en 2021, au programme national " Nos petites Villes de demain " avec un renforcement de l'ingénierie (75% d'un poste de chef de projet financé par L'Etat). L'inscription du premier axe "Politique du logement et habitat" s'inscrit pleinement dans les objectifs poursuivis par le contrat de ville pour le centre ancien de Châteaurenard et en complément des actions enclenchées dans le cadre de OPAH-RU.

L'EFFET LEVIER DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : L'EXEMPLE DE LA REVITALISATION DES CENTRES ANCIENS

LES LEVIERS D' ACTIONS

4. LE RENFORT DU DROIT COMMUN

Par ailleurs avec l'appui considérable du délégué du Préfet et de son rôle de relais et d'aiguilleur vers des appels à projets " de droit commun", les collectivités se sont saisies, à des niveaux différents, d'outils complémentaires de financement favorisant le développement d'actions en liens avec les besoins du territoire.

A cet effet peuvent notamment être cités :

- le " plan pauvreté" avec le développement de 2 actions : les paniers solidaires Nord Alpilles - CPIE
- L' appel à projet conseiller numérique auquel a répondu Terre de Provence pour permettre la création de 3 conseillers numériques avec un ancrage à l'échelle des 13 communes de l'Agglomération et une présence renforcée sur les territoires en Politique de la ville (une présence 1 ½ journée sur Orgon et 3 ½ journées du Chateaurenard).

Notons par ailleurs que les choix opérés lors des recrutements permettent une adaptation des profils des médiateurs aux besoins de la population, à savoir la maîtrise des langues étrangères, notamment l'arabe. Cette donnée est notamment cruciale pour pouvoir accompagner les habitants dans l'accès et la mobilisation de leurs droits.

LES OUTILS DE L'ETAT MOBILISÉS

LES LEVIERS D' ACTIONS

4. LE RENFORT DU DROIT COMMUN

Historiquement, la commune de Chateaurenard mobilise un poste d'éducateur de prévention spécialisée présent en proximité sur l'ensemble des quartiers de la commune. Dans le cadre du contrat de ville, son action a été renforcée sur les 2QPV notamment Roquecoquille en appui et en partenariat avec les opérateurs financés dans le cadre du contrat de ville.

Aussi, un poste d'animateur jeunesse a été créé avec un focus spécifique sur les QPV, notamment Roquecoquille.

Traditionnellement, la commune mobilise donc son droit commun au bénéfice des habitants des QPV et l'a adapté tout au long du contrat de ville. Ce renforcement du droit commun s'est donc majoritairement orienté vers la jeunesse : Une formation BAFA a été financée par la commune et a bénéficié aux habitants des QPV sur lesquels une attention particulière a été portée. La prise en charge, en complément de financement de la CAF, de la totalité du coût a également permis à des jeunes des QPV bénéficiant d'un séjour jeunesse.

Aussi et plus particulièrement sur le public enfant, l'action de Coup de Pouce dans le cadre de l'appui à la scolarité et l'aide aux devoirs a intégralement été financée dans le cadre du droit commun.

Notons enfin, dans le cadre de l'action sur le logement, la mise en place du " permis de louer" (Chateaurenard est la première commune de la Région Sud à l'avoir expérimenté) afin de lutter contre les phénomènes d'habitat indigne en centre ville.

LE RENFORCEMENT DE L'ACTION DE CHATEAURENARD

LES LEVIERS D' ACTIONS

4. LE RENFORT DU DROIT COMMUN

S'agissant de la commune d'Orgon, le centre-ville étant en géographie prioritaire, l'ensemble des équipements et politiques publiques de droit commun financés par la commune, bénéficient de fait au QPV. Il conviendra cependant d'analyser plus finement dans quelle mesure bénéficient-ils aux habitants des QPV.

Nous pouvons néanmoins mettre en exergue quelques illustrations en faveur du renforcement du droit commun de la commune :

Le financement de la Bourse aux permis sur des crédits de droit commun, pour favoriser la mobilité des jeunes Orgonnais, en contrepartie de 70 heures de bénévolat au sein des services municipaux.

L'Espace de Vie Sociale créé en 2018, bénéficie également du soutien de la commune au titre de ses crédits de droit commun.

En 2015/2017, la commune a enfin préempté 21 logements dans la continuité des deux précédentes opérations engagées depuis 2007. Orgon a également souhaité déployer le permis de louer notamment sur les îlots les plus problématiques.

LE RENFORCEMENT DE L'ACTION D'ORGON

LES LEVIERS D' ACTIONS

4. LE RENFORT DU DROIT COMMUN

LE RENFORCEMENT DE L'ACTION DE TERRE DE PROVENCE

- Le diagnostic réalisé par SOLHIA à Orgon a été l'occasion de réaliser, à la demande du service Habitat, un relevé exhaustif de l'état du Bati exclusivement dans le QPV.
- Le conseiller numérique co-financé par Terre de Provence intervient de manière renforcée à Orgon et à Chateaufort.

LES LEVIERS D' ACTIONS

5. UNE MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION ORIENTÉE VERS LES HABITANTS

LA CRÉATION DES CONSEILS CITOYENS

La loi Lamy de 2014 instaure l'obligation de créer des "conseils citoyens" dans l'objectif de participer " à l'élaboration et la mise en oeuvre des contrats de ville et à leur évaluation". Composés de 2 collègues, habitants et associatifs, paritaires en genre, les conseils citoyens participent aux instances de pilotage du contrat de ville.

A Orgon, un conseil citoyen a été créé en 2017. Il bénéficie de l'appui de l'EVS depuis la création de ce dernier. Ce conseil citoyen, qui a rapidement subi une démobilisation des membres est néanmoins toujours actif en 2022, notamment autour d'un habitant. Des tentatives de renouvellement ont été opérées, parfois dans la difficulté à respecter le côté " non-partisan" et la prise de positionnement de certains membres générant notamment des conflits en interne.

A Chateaufort, 2 conseils citoyens ont été créés en 2017, ils ont dans leur premier temps travaillé ensemble. Ces deux conseils citoyens ont subi les mêmes problématiques en termes de démobilisation que celui d'Orgon. Aujourd'hui seul un habitant figurant sur l'arrêté préfectoral reste pleinement mobilisé à Roquefort.

Pour autant, certains habitants, non présents sur l'arrêté préfectoral contribuent au portage des animations et à l'expression des besoins via le FPH ou l'appel à projet

LES LEVIERS D' ACTIONS

5. UNE MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION ORIENTÉE VERS LES HABITANTS

LE SOUTIEN AUX OPERATEURS ET LE DEVELOPPEMENT D'ACTIONS DANS LES 3 PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

Inscrite en 2015 et en 2021, la gestion urbaine de proximité est un outil qui pouvait être mobilisé dans le cadre du contrat de ville. En raison de l'absence d'un portage technique, la CUP n'a pas pu être formellement mise en place, bien que des tentatives aient été développées (2021, diagnostic en marchant sur le centre ancien de Chateaurenard et Roquequille).

Cet enjeu demeure prioritaire, la désignation d'un interlocuteur dans le cadre d'un renforcement de poste (ASV, CUP, TFPB, Participation des habitants) en atteste.

Depuis 2015, en moyenne 20 opérateurs interviennent dans le cadre de la programmation du contrat de ville à travers le développement d'actions qui n'existaient pas avant l'entrée en géographie prioritaire.

Ce sont essentiellement des acteurs issus du territoire. Quelques associations issues du territoire d'Arles interviennent ainsi que la Mission Locale du Pays Salonnais (Orgon).

Le pilier cohésion sociale concentre une majeure partie des actions développées dans une logique de proximité.

Le Fond de participation des Habitants permet chaque année de financer des actions portées par les habitants sur le budget spécifique de Terre de Provence, notamment sur des actions relatives au cadre de vie.

Notons aussi un engagement des acteurs de l'emploi par les missions locales notamment et de citélab pour l'accompagnement à l'entrepreneuriat.

LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

LES LEVIERS D' ACTIONS

5. UNE MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION ORIENTÉE VERS LES HABITANTS

LES ADULTES RELAISS

3 conventions adultes relai(ss)ss ont été mobilisées sur le territoire. Elles visent notamment à renforcer la présence de proximité et l'accompagnement des publics via la médiation sociale.

Le territoire d'Orgon bénéficie de 2 conventions

- 1 pour l'ADDAP 13 sur Orgon pour la médiation et l'action avec les établissements scolaires
- 1 pour Familles Rurales à l'EVS d'Orgon pour le volet numérique

La commune de Chateaurenard bénéficie d'une convention portée par ATOL pour un animateur social numérique.

A Orgon, porté par l'élue en charge de politique de la Ville, l'Etat, et la CAF, un Espace de Vie Sociale (EVS) a été créé en 2019. Conçu comme un équipement de proximité, il vise à accueillir et accompagner les habitants dans le développement de projet et l'appui à leurs démarches. Plus particulièrement, l'EVS appuie également le conseil citoyen d'Orgon.

A Chateaurenard, une étude de Préfiguration a été lancée en 2022;

L'ensemble de ce travail est confié à Familles Rurales.

LA CRÉATION DES ESPACES DE VIE SOCIALE

POUR QUELS RÉSULTATS ?

En 2015, si le territoire était doté d'outils qui lui étaient propres, c'est tout de même d'une feuille blanche que sont partis l'ensemble des acteurs investis.

Nous l'avons vu, différents outils ont été mobilisés par une gouvernance investie. Il convient maintenant de se poser la question de ce que toute cette mobilisation a produit.

Le contrat de ville a notamment permis

- D'initier un cadre favorable à l'inter-connaissance et à la "co-production"
- De renforcer les actions de proximités auprès des habitants
- D'élargir l'offre de service sur le territoire à travers le développement d'actions spécifiques et par une meilleure prise en compte dans le droit commun
- De renforcer le pouvoir d'agir des habitants

LES RESULTATS

1. LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE DU TRAVAIL PARTENARIAL

LE CROISEMENT DES REGARDS ET LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIONS COMMUNES

"On partait de rien, ça nous a permis de mieux connaître ce qui se faisait sur les territoires et d'initier des partenariats".

Les instances initiées, notamment autour de l'appel à projet de contrat de ville offrent ainsi ce cadre pour une vision globale des actions mais surtout pour créer des liens mobilisables dans la mise en oeuvre de ces dernières.

La présence au sein de signataires du contrat de ville d'acteurs structurants ("emploi" notamment) a aussi permis d'alimenter la gouvernance sur ce qui pouvait être initié sur d'autres territoires.

Ainsi, du point du vue de la Gouvernance, ce partenariat permet de mieux connaître et mieux appréhender, par le regard des opérateurs, les situations des habitants du territoire pour mieux agir et y apporter les solutions les plus justes.

La diversité des opérateurs permet aussi le renforcement du partenariat et les croisements : sport en emploi par exemple à travers l'action commune des Missions Locales avec le club de Handball ou le club omnisport de la Palestre;

LES RESULTATS

1. LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE DU TRAVAIL PARTENARIAL

Au-delà des instances, le partenariat se matérialise par la mobilisation des ressources humaines dédiées et donc par le développement des relations inter-acteurs et inter-personnelles.

Loin d'être exhaustive, cette évaluation nous a permis de mettre en exergue les liens réalisés via les postes de **proximité**, internes à la ville de Chateaurenard, ou mobilisés dans le cadre des conventions adultes relais (Addap 13, Atol, Famille rurale). Ces relations s'opèrent sous forme :

- de relais opérationnels (relayer les habitants vers l'intellectuel de proximité ou par l'interlocuteur de proximité vers des actions et dispositifs mobilisables sur le territoire)
- par le développement d'actions communes.

Ainsi, la médiatrice de l'ADDAP 13 a joué un rôle primordial aux côtés de la Directrice de l'école d'Orgon pour permettre la création d'un poulailler au cœur de l'école, notamment en créant les conditions favorables de rencontre entre l'école et les parents. Sa présence dans les locaux de l'EVS permet de renforcer les liens avec le personnel de ce dernier et favorise ainsi les relais d'informations et d'actions. La création de l'EVS a par ailleurs été l'illustration parfaite d'un travail partenarial à l'occasion de la co-production d'un diagnostic partagé.

Aussi, la coordinatrice de l'ASV, dans le cadre d'un dispositif pertinent, a permis d'animer un réseau d'acteurs et le développement d'actions communes.

Enfin, les acteurs de l'emploi (Mission Locale, Pôle Emploi) mentionnent l'existence du réseau d'acteurs locaux en faveur du co-accompagnement.

LES RELAIS ENTRE ACTEURS

LES RESULTATS

2. LE RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE DANS LA PROXIMITÉ

Médiateurs, animateurs, éducateurs, conseillers, etc. sont donc autant de fonctions et de ressources permettant d'ancrer l'action du contrat de ville en proximité avec les habitants.

Cette proximité est un enjeu central de leur mobilisation et de leur intégration durable dans les programmes d'actions développés. Considérés comme des " référents", ils permettent de nouer une relation de confiance dans le temps. Cette fonction "d'aller vers" et "d'accompagner vers" est aujourd'hui remplie par un ensemble de partenaires (Addap 13, commune de Chateaurenard, Mission locale, ATOL).

Le développement d'actions en proximité, notamment " en pied d'immeuble" (jardins thérapeutique, animations, city stade, fresque, etc.) permettent une meilleure visibilité.

Aussi les permanences assurées en proximité, s'agissant notamment de l'accès aux droits et l'insertion/emploi (2 fois par semaine pour les Missions Locales) notamment à l'EVS d'Orgon ou encore dans les médiathèques (pour le numérique et l'accès aux droits), sont autant de leviers mobilisés par les partenaires pour accompagner le public.

Notons par ailleurs l'importance :

- de lieux repères et repérés. A ce titre, une fois encore l'EVS d'Orgon illustre de par sa fréquentation, son apport au territoire et aux habitants. L'ouverture de l'EVS à Chateaurenard dans la salle Daudet est à cet effet attendu pour permettre cette proximité avec les habitants et avec les partenaires dans une cadre sécurisé.
- des autres équipements présents à l'échelle des communes qui jouent un rôle essentiel dans la mobilisation des publics. A ce titre, la médiathèque d'Orgon s'est peu à peu ouverte aux habitants (permanences, ateliers avec l'EVS et l'école, etc.), S'agissant de Chateaurenard, l'ouverture des nouveaux locaux du PIJ à proximité de Roquecoquille est considérée comme une opportunité pour les jeunes.

LES RESULTATS

3. LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIONS ET L'ANCRAGE DE NOUVEAUX OPÉRATEURS

Le contrat de ville, dans son volet programmation, a tenté de couvrir l'ensemble des champs thématiques proposées par le législateur et traditionnellement développés sur les territoires de la politique de la ville.

Les ateliers d'apprentissages et d'aide à la parentalité sont ainsi des actions qui répondaient clairement à un besoin des habitants et qui permettent de mieux les accompagner. Meg Académie a, en ce sens couvert un besoin qui ne l'était pas jusqu'alors.

Le volet **accès aux droits à travers notamment l'accès au numérique** a également apporté un plus considérable aux habitants. En atteste la fréquentation des permanences numériques ou le niveau de recours aux médiatrices.

Un effort particulier a été concentré sur une des priorités transversales du contrat de ville à savoir la **jeunesse** à travers une approche diversifiée (éducative, culture, loisirs, emplois, formation)

Le volet **santé** à lui également été investi (cf. FOCUS);

Enfin l'aménagement et le **cadre de vie**, en lien avec les bailleurs, et avec la mobilisation du FPH ont permis de mener des opérations "visibles" pour l'amélioration du cadre de vie. (Fresque, mobilier urbain, aménagement parties communes et sécurisation à Roquecoquille).

UNE NOUVELLE OFFRE DE SERVICE POUR LES HABITANTS DES QPV

L'ATELIER SANTÉ VILLE

La mise en place des Ateliers Santé Ville (ASV), en 2006 est fondée sur un double constat :

- l'insuffisance du développement et du niveau de qualité des actions de santé intégrées à la politique de la ville ;
- le faible degré d'intégration des territoires de la politique de la ville dans les politiques de santé publique concourant à la lutte contre les exclusions et les inégalités sociales et spatiales de santé

Soutenu et coordonné localement par les Agences Régionales de Santé, les ASV sont le point d'appui du développement local de la santé publique par la déclinaison territoriale des Plans régionaux de santé publique (PRSP)

L'ASV vise à une action renforcée de la politique municipale de santé afin de contribuer à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, par la mise à jour de diagnostic régulier, une action de coordination des acteurs et professionnel de santé dans l'objectif de faciliter la prévention et l'accès aux soins des habitants des quartiers prioritaires

S'agissant particulièrement de Terre de Provence, l'ASV a été officiellement créé en 2018 , il est coordonné par une animatrice (0,5 ETP) . Le processus de création a été accompagné par l'ARS en lien étroit avec le chef de projet du Contrat de Ville et le Délégué du Préfet.

Il est aujourd'hui pleinement intégré aux outils de la Politique Ville et n'est ni perçu, ni mis en œuvre de manière déconnectée. A titre d'exemple, son pilotage est assuré dans le cadre du comité pilotage du contrat de ville, concourant à réaliser un "focus" sur ces questions essentielles, qui sont par ailleurs perçues comme une priorité pour le territoire, d'autant plus prégnante avec le départ progressif des professionnels de santé et le non renouvellement, contribuant par ailleurs à un déficit de prise en charge des questions de santé.

Aussi, l'ASV permet dans ce contexte, de maintenir un niveau d'attention particulier sur les évolutions des besoins des habitants en lien avec les acteurs et opérateurs de santé.

Il est un outil en progression, avec une montée en charge des actions, en complément du droit commun.

Parmi les actions recensées par l'ARS, nous pouvons retenir :

- Maison départementale des adolescents avec permanences et financements dans le cadre des COG
- Scop confluences qui est à Arles - approche de la santé par les publics migrants - pour que les obstacle culturels - financé sur des crédits de droit commun
- ATOL - groupement d'association qui accueille des publics en insertion et assure un premier accueil psychologique avec un cofinancement de l'ARS - pour une orientation vers un parcours de soin - vers CMP ou structures addictologie

LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB)

Tous les bailleurs signataires du contrat ont signé la convention d'abattement TFPB mais seuls deux ont un parc ouvrant droit à cet abattement : 13 Habitat à Orgon (4,4K€) et HLM-UNICIL (30K€) pour Roquecoquille. Cette convention a fait l'objet d'un avenant dans le cadre de la Prorogation du Contrat de Ville.

Cet abattement doit permettre aux bailleurs de compenser les surcoûts de gestion liés aux besoins des QPV qu'ils ne seraient pas en mesure d'absorber et qui pèseraient trop lourdement sur les charges des locataires. Il s'agit de permettre aux bailleurs, en contrepartie de l'abattement mobilisé, de renforcer leurs moyens de gestion de droit commun et de déployer des actions spécifiques afin de garantir un même niveau de service et une même qualité de vie urbaine.

S'agissant d'UNICIL, le bailleur s'appuie sur les 8 orientations nationales et priorise notamment son intervention sur :

- Renforcement présence de proximité : généralement maraude supplémentaire diurne avec les agents de proximité - Médiation urbaine de proximité en lien avec ATOL
- Sur-entretien : renforcement du nettoyage à titre d'exemple en 2021, une opération de décapage des sols et des paliers du 1 au 25
- Ce type d'action est réalisé dans des temporalités plus régulières (tous les 5 ans en moyenne) dans les résidences situées en QPV que dans les résidences situées en dehors du périmètre (contre tous les 10 ans en moyenne). Cela concourt à donner un sentiment de réhabilitation. Tous les 5 ans
- La tranquillité résidentielle : Un système de vidéoprotection et les Vigi-codes ont ainsi pu être mis en place
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service : dans une logique de cohérence globale avec les actions menées dans les deux précédents axes comme élément complémentaire.

Sur ces 3 axes, les priorités évoluent donc chaque année. Elles sont fixées par le Bailleur.

- Vivre ensemble : depuis 2018, 3 actions sont financées en appui à la programmation du contrat de ville avec reconduction annuelle
- Méga academy
- Delta sud (ateliers linguistique)
- Maison des adolescents et les actions développées sur la passerelle du jardin à visée thérapeutique, non reconduite en 2022

Ces actions sont généralement présélectionnées par Terre de Provence et font l'objet d'un positionnement du bailleur en fonction.

Enfin, il convient de préciser que des efforts ont été réalisés sur les espaces extérieurs, en bon partenariat dans le cadre d'une convention gestion pour la gestion du lieu.

LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB)

La commune de Châteaurenard exprime un point de vue positif sur l'ensemble des actions menées par le bailleur dans le cadre de la TFPB. Terre de Provence souhaiterait davantage de coordination dans le choix des actions mises en œuvre par le bailleur.

Dans ce cadre, il conviendrait notamment de mieux prendre en compte la question de l'isolation et de la couverture énergétique, notamment dans un contexte d'augmentation des dépenses liées à la consommation d'énergie et de leurs poids pour les locataires.

Sont à cet effet prévus en 2023 des travaux pour les toitures et l'isolation TT+GC. Une réhabilitation globale est demandée par le service de la proximité au service Réhabilitation mais à ce jour rien n'est acté. Il pourra être envisagé de l'intégrer au plan triennal de travaux prochain (2024/2025/2026)

Le bailleur propose par ailleurs de renforcer la dynamique partenariale et le lien aux habitants à travers le développement plus régulier de diagnostics en marchant permettant de renforcer les coopérations et de mieux associer les habitants, en dehors même des conseils citoyens.

13 Habitat

Ce bailleur, dans une enveloppe et un parc moindre, a notamment soutenu l'embellissement de son parc à travers la fresque et un travail sur les cages d'escaliers.

Ce travail a été mené avec le conseil citoyen.

LES RESULTATS

4. UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES QPV DANS LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET LE RENFORCEMENT DU DROIT COMMUN

La politique de la ville consiste donc à organiser les politiques au mieux pour « raccrocher » ces quartiers prioritaires, qui concentrent les difficultés sociales, urbaines et économiques, au reste du territoire, en renforçant **"la mobilisation du droit commun sur ces quartiers d'une part et en le complétant par des crédits spécifiques d'autre part"**

A l'échelle du contrat de Ville de Terre de Provence, il convient d'illustrer le travail réalisé par l'Agglomération, les communes et l'Etat dans le cadre de la revitalisation du centre ancien de Chateaurenard.

Le centre-ville a aujourd'hui été investi par des nouveaux propriétaires soit occupants, contribuant par ailleurs à la diversification des habitants, ou bailleurs, contribuant à l'amélioration des conditions de vie des locataires.

Les aides mobilisées par les propriétaires, même si de nombreux propriétaire ne saisissent pas encore ces leviers, ont permis à Orgon ,d'améliorer également sa " vitrine"

Dans le cadre de la politique jeunesse et petite enfance de Chateaurenard, nous l'avons vu, des moyens supplémentaires ont été mobilisés pour permettre le développement d'actions de proximité (financement d'un ETP), le développement de coup de pouce, le financement des séjours jeunes pour les résidents des QPV, etc.

LES EFFETS DES POLITIQUES STRUCTURELLES

LES RESULTATS

5. LE DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS

Le 8 Juillet 2013, Mohamed Mechmache et Marie-Hélène Bacqué remettaient leur rapport intitulé "Pour une réforme radicale de la politique de la ville : ça ne se fera plus sans nous !", dont certaines propositions alimenteront la réflexion pour la réforme de la politique de la ville et la loi Lamy de 2014.

Les conseils citoyens, nous l'avons vu étant un élément de réponse, il conviendra néanmoins d'interroger en quoi les conseils citoyens ont permis le développement du pouvoir d'agir des habitants.

2 conseillers citoyens ont participé à toutes les instances du contrat de ville dans lesquels un temps de parole leur a systématiquement été proposé. Ils ont participé à l'appel à projet annuel en émettant des avis. Ils ont participé à des regroupements départementaux des conseils citoyens. Moment solennel en Préfecture qui reste marqué pour eux comme un acte de reconnaissance de leur rôle, voire de leur pouvoir. S'ils ont bénéficié du soutien des pouvoirs publics, notamment de la part du délégué du Préfet, ils ne sont pas dupes sur l'effet limité qu'ils ont eu sur l'organisation de la politique de la ville et émettent un jugement critique (cf. Les enjeux). Leur investissement demeure salué par les partenaires

Pour autant, les conseillers citoyens ont dans deux dimensions différentes contribué à renforcer le pouvoir d'agir des habitants :

- A Orgon, le conseil citoyen a orienté son action dans le " faire", à travers un volet embellissement du cadre de vie qui s'est traduit, via le FPH et l'appui du Bailleur par la réalisation d'une fresque au sein de quartier d'habitat collectif confiée à un artiste local et par la renaissance d'un forum des associations.
- A Chateaubert, son action a quant à elle permis d'alimenter les décideurs et acteurs locaux dans la mise en place d'actions. A ce titre peuvent être citées : l'amélioration du cadre de vie à travers l'installation de mobilier urbain pour la jeunesse, et la mise en place d'une action de soutien scolaire confiée à Meg Académie et cofinancée par le contrat de ville et la convention TFPB.

LES RESULTATS

5. LE DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS

"Le pouvoir d'agir désigne à notre sens **la capacité qu'ont les habitants, jeunes et moins jeunes, à être acteurs des transformations de la société**, c'est-à-dire : – à s'organiser pour mettre en place des actions en réponse aux problèmes et priorités qu'ils identifient ; – à peser sur les décisions qui les concernent." ATD Quart Monde

Les conseils citoyens, nous l'avons vu étant un élément de réponse. Il serait néanmoins dommageable dans ce rapport d'évaluation finale de limiter la participation à cette instance.

Plusieurs illustrations nous ont ainsi été fournies :

En 2022, à Orgon, un collectif de femmes participantes aux actions de l'EVS ont émis le souhait de créer un moment convivial et festif sur la commune. C'est dans ce cadre, qu'avec l'appui de l'EVS et de la commune, elles ont organisé une manifestation citoyenne et culturelle réunissant 100 personnes à l'occasion de la journée de la Femmes.

Notons par ailleurs, avec le soutien de l'EVS, de l'addap 13 et de la Direction de l'école maternelle /primaire, l'organisation par un groupe de parents d'une kermesse à l'école.

A Chateaufrenard, la ville salue le travail effectué par le collectif du vieux village qui interpelle la commune tout en étant force de proposition pour animer la vie locale et améliorer le cadre de vie.

Dans ces illustrations, il convient ainsi de retenir :

- L'expression d'une volonté par un/une habitante ou un groupe face un besoin non ou mal couvert
- Le soutien par des personnels et équipements de proximité
- L'engagement de l'institution (Mairie, Education Nationale, bailleur, Etat, etc.) permettant de renouer un lien de confiance
- L'apport de financements dans le cadre du FPH (par Terre de Provence dans le cadre de la programmation annuelle)

LES ENJEUX?

Si le contrat de ville a donc permis

- D'initier une culture partenariale traduite par le développement d'actions en commun et la facilitation du relais d'informations et d'actions,
- le développement de nouvelles actions, avec pour effet de renforcer l'accès aux droits et le pouvoir d'agir des habitants, tout en encourageant un renforcement du droit commun,

Certains enjeux ont également pu être identifiés, tant en termes de méthodes de travail que de thématiques d'intervention avec et en direction des résidents des QPV.

Ces enjeux, synthétisés ont fait l'objet de groupes de travail lors de la journée collective du 27 septembre, en lien avec les entretiens individuels qui ont alimenté la réflexion.

L'emploi demeure un enjeu fort qui nécessite par ailleurs une mobilisation accrue des politiques publiques de droit commun pour lever les freins - notamment en matière de mobilité et de modes de garde.

Des enjeux demeurent également en matière de petite enfance, enfance et jeunesse.

Aussi, les seniors semblent être les grands oubliés du contrat de ville bien que dans des situations préoccupantes statistiquement et socialement parlant.

Plus globalement, les actions et acteurs du contrat de ville peinent à mobiliser le plus grand nombre d'habitants avec un risque de garder captif un public déjà connu. Le relais vers le droit commun qui favoriserait par ailleurs la mixité sociale peinerait à être effectif.

LES AXES D'AMÉLIORATION

1. LA PERSISTENCE DE PROBLÉMATIQUES QUI APPELLENT À UNE PLUS GRANDE PRISE EN COMPTE DES DIFFICULTÉS DES HABITANTS DES QPV

Si le contrat de ville s'avère être un outil efficace pour mieux prendre en compte et renforcer l'action vers les habitants dont les besoins sont plus prégnants, il ne peut seul couvrir l'ensemble des difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Parmi celles-ci la question de l'emploi semble être au cœur des préoccupations tant dans sa faculté à offrir un socle de ressources financières minimum, que pour son rôle dans l'intégration sociale des individus.

Aussi, les dispositifs mis en place en matière d'insertion par l'activité économique gagneraient à être renforcés tout autant que les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi. Un problème de lisibilité pour les habitants mais aussi pour les différents partenaires et opérateurs persiste, limitant les capacités de relais. Cette illisibilité est renforcée par la multiplicité des interlocuteurs et par un manque de prise en compte des besoins aux temporalités différentes.

Cela nécessite par ailleurs, un plus grand accompagnement des employeurs dans l'appréhension des dispositifs spécifiques de Pole emploi (emplois francs, poe, etc.)

L'ACCÈS À L'EMPLOI

LES AXES D'AMÉLIORATION

1. LA PERSISTENCE DE PROBLÉMATIQUES QUI APPELLENT À UNE PLUS GRANDE PRISE EN COMPTE DES DIFFICULTÉS DES HABITANTS DES QPV

Pour autant la question de l'emploi, ne peut être cloisonnée à ce champ, et doit être appréhendée à l'aune de deux enjeux :

- La mobilité, au travers d'une meilleure prise en compte, dans les différents schémas territoriaux des problématiques de transports des habitants des QPV avec la prise en compte des spécificités des territoires de Terre de Provence dans le cadre de l'offre Régionale et départementale. :
 - Fréquence des bus intercommunaux,
 - Si Châteaurenard et Orgon sont à la limite du Vaucluse et que les habitants trouvent dans les villes limitrophes - notamment Avignon et Cavaillon - une offre adaptée à leurs besoins (santé,emploi,loisirs,etc.), les transports sont peu adaptés. Aussi, ces deux territoires dépendent administrativement d'Arles où sont les sièges des principales institutions.
 - Développement des modes de déplacement doux
 - Appui aux initiatives associatives : bus partagé

Aussi cette question de l'accès aux mobilités doit en parallèle faire l'objet d'un accompagnement à la levée des freins dits " psychologiques" qui annihilent la capacité des habitants à " sortir" de leur territoire de référence et limitent de fait leur projection.

- le développement d'une offre durable d'accueil de la petite enfance à l'adolescence
 - un manque d'offre de place en crèche, RAM,etc
 - un manque d'offre relative aux centres de loisirs avec une tarification adaptée

LA LEVÉE DE FREINS À TRAVERS UNE OFFRE DE TRANSPORT ET DE GARDE D'ENFANTS PLUS ADAPTÉE

LES AXES D'AMÉLIORATION

1. LA PERSISTENCE DE PROBLÉMATIQUES QUI APPELLENT À UNE PLUS GRANDE PRISE EN COMPTE DES DIFFICULTÉS DES HABITANTS DES QPV

Si de nombreuses actions ont pu être mises en place en direction des enfants à travers la scolarité et le lien aux familles, la pérennisation et le développement de cet axe demeure une priorité pour le territoire.

En effet, les liens entre école et municipalités sont aujourd'hui renforcés. Les dispositifs mis en place par l'Etat en CP et CE1, permettent aujourd'hui de mieux cibler les enfants en difficultés et les relations aux parents ont été renforcées.

Pour autant, persistent aujourd'hui des problématiques fortes d'absentéisme (notamment à Orgon), les liens aux familles demeurent fragiles et nécessitent un maintien au quotidien. Enfin, l'arrivée de familles primo-arrivantes, dans des conditions de logement difficiles, nécessite un accompagnement scolaire et éducatif renforcé.

L'action auprès de la jeunesse d'Orgon pourrait être encore davantage renforcée afin que les enfants et adolescents du QPV bénéficient des actions notamment développées par l'espace Ado.

Dans ce cadre, un travail pédagogique auprès des familles pourraient être mené afin d'encourager les inscriptions et mobilités au sein des différents équipements municipaux.

Il est nécessaire sur cette thématique pour les deux communes de renforcer la part des habitants des QPV dans les actions menées par les services jeunesse, et de mesurer cette mobilisation. Les initiatives mises en place par la commune de Chateaurenard dans l'évaluation des politiques publiques peuvent alimenter la réflexion.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE

LES AXES D'AMÉLIORATION

1. LA PERSISTENCE DE PROBLÉMATIQUES QUI APPELLENT À UNE PLUS GRANDE PRISE EN COMPTE DES DIFFICULTÉS DES HABITANTS DES QPV

Si des actions de fond ont été mises en oeuvre sur le volet Habitat, il demeure des appartements, notamment dans les deux centres anciens, dégradés et dans lesquels les propriétaires n'engageront pas de travaux.

Cet habitat indigne peut avoir des conséquences sur la santé.

Aussi, ces formes d'habitat sont vécues comme temporaires, n'incitent pas les familles à rester et impactent de fait la scolarité dans la durée des enfants.

Des alternatives peuvent être envisagées notamment dans le cadre de chantier d'auto-rehabilitation à l'image des actions portées par les compagnons bâtisseurs.

Dans un contexte à la fois environnemental et économique complexe, il convient également d'attacher une attention particulière à la lutte contre la précarité énergétique. Un travail avec le bailleur, Unicil, pourrait être mené pour identifier les actions à mener dans ce domaine.

LOGEMENTS INDIGNES, PRÉCARITÉ ENERGETIQUE

LES AXES D'AMÉLIORATION

2. LA DIFFICILE MOBILISATION DES PUBLICS

L'ENJEU DE L'ALLER- VERS ET DE L'ADEQUATION AUX BESOINS DE HABITANTS

Si la COVID 19 a impacté les opérateurs et partenaires dans le développement de leurs actions, la question de la difficile mobilisation du public faisait déjà l'objet au cours de l'évaluation à mi-parcours d'un point d'attention particulier.

Cette question a une fois de plus été posée par différents interlocuteurs. Si les moyens de communication varient selon les opérateurs et publics (montée et évolution des réseaux sociaux, Tik Tok pour les jeunes, etc.), ils montrent tous d'une certaine manière leurs limites.

Le bouche à oreilles demeure l'outil privilégié par les habitants pour bénéficier d'informations. La présence sur l'espace public et les référents identifiés sont, nous l'avons vu, des conditions indispensables pour interpeller, mobiliser et "fidéliser" des habitants, dans des temporalités adaptées à leurs besoins.

Les opérateurs disent s'appuyer eux-mêmes sur les personnels de proximité pour favoriser la mobilisation.

Ces personnels de " première ligne" évoquent quant à eux une nécessité de renforcement de leurs moyens pour permettre d'aller au devant des publics les moins captifs, en prenant en compte une augmentation des situations de fragilités et des temporalités d'intervention différentes,

LES AXES D'AMÉLIORATION

2. LA DIFFICILE MOBILISATION DES PUBLICS

L'ENJEU DE L'ALLER- VERS ET DE L'ADÉQUATION AUX BESOINS DE HABITANTS

En réalité, il convient également de s'interroger sur la manière avec laquelle les actions développées répondent bien aux besoins de habitants. Aussi, un travail de recueil et d'actualisation des attentes des habitants doit être privilégié en amont de l'appel à projet.

Par ailleurs, un manque de lisibilité des actions et dispositifs semblent aussi freiner la mobilisation des habitants (tout autant que la capacité de relais des acteurs locaux.)

Un enjeu d'articulation des actions entre elles a également été souligné pour éviter la sur-mobilisation du public sur une même temporalité.

Enfin , il est regretté que les opérateurs ne se soient pas saisis de l'opportunité inscrite dans l'appel à projet d'intégrer clairement le temps de mobilisation des habitants dans leurs actions. Cet aspect peu appréhendé dans les projets, s'appuie souvent sur les personnels de proximité et sous - entend aussi une évolution des pratiques professionnelles des opérateurs.

LES AXES D'AMÉLIORATION

3. L'OPTIMISATION DE LA GOUVERNANCE

En 2014, la loi Lamy, instaure le principe du pilotage des contrats de ville à l'échelle intercommunale. Les contrats de ville doivent être conclus à l'échelle intercommunale entre l'État, les communes et les établissements publics à fiscalité propre concernés. Les EPCI sont pleinement associés à l'élaboration du contrat de ville puisqu'ils sont chargés :

- d'élaborer le diagnostic du contrat de ville ;
- d'en définir les orientations ;
- de l'animer et de le coordonner.

Le maire est chargé de mettre en oeuvre le contrat de ville sur le territoire de sa commune et dans la limite de ses compétences. (Politique de la ville : une réforme bien engagée mais fragilisée par un manque de moyens (senat.fr))

UN BESOIN DE RÉFÉRENTS COMMUNAUX

Si l'animation du contrat de ville a été déclinée autour de feuilles de route territorialisées, que des adjointes sont chargées de la politique de la ville à l'échelle des communes et que des référents territoriaux avaient été nommés par les Communes, les articulations avec l'Agglomération demeurent aujourd'hui à renforcer d'un point de vue technique et politique.

Les mouvements de personnels au sein des communes ont redistribué les références. Il convient aujourd'hui d'interroger le temps dédié aux liens avec Terre de Provence mais aussi et avant tout à la coordination de l'action locale, et donc in fine, du " bon échelon".

Les opérateurs expriment notamment le besoin de bénéficier d'une coordination communale pour assurer le lien avec les actions menées localement. Cela permettrait notamment de mieux articuler l'action de l'ensemble de ces acteurs en lien avec les politiques publiques portées par les communes et notamment leur " droit commun" en faveur d'une plus grande mise en cohérence et d'un calendrier adapté.

Cet enjeu du lien aux opérateurs est également souligné par les élus des communes afin de fluidifier la communication avec les opérateurs et la mise en cohérence des actions menées sur les territoires. C'est le cas par exemple entre l'EVS et la commune d'Orgon ou encore du lien avec chaque nouvel opérateur qui intervient sur le territoire de Chateaufort sans en être spécifiquement issu.

LES AXES D'AMÉLIORATIONS

3. L'OPTIMISATION DE LA GOUVERNANCE

UNE ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE LIMITÉE À UN TEMPS FORT ET À DES RELATIONS INFORMELLES

Si les comités de suivi territoriaux annuels sont perçus positivement dans leurs capacités à favoriser la mise en lien entre opérateurs, partenaires, habitants, ils ne sont pas suffisants pour ancrer durablement le partenariat et assurer la cohérence des actions menées sur le territoire.

Paradoxalement, les partenaires et opérateurs expriment toujours un besoin de plus d'espaces de rencontre tout en mentionnant des contraintes en termes de disponibilité et de temps.

Pour autant, un vrai besoin est exprimé à la fois pour

- Échanger sur les signaux forts/faibles perçus sur les territoires,
- Mutualiser leurs compétences en matière de mobilisation des publics mais aussi de co-accompagnement
- Renforcer les actions communes.

Ces liens doivent également être renforcés avec les directions des services des collectivités, institutions, etc. A titre d'exemple, la présence de la direction de la jeunesse de la Ville de Chateaurenard et du CCAS de Chateaurenard ont été une véritable plus-value lors du temps collectif de l'évaluation pour faire le lien avec les politiques publiques portées par la collectivité.

Enfin, ces temps d'échanges devraient par ailleurs permettre de dépasser le niveau " informatif " pour permettre de développer des actions en commun. Cela nécessite du point de vue des acteurs, de renforcer l'animation de ces temps pour favoriser la co-production à l'image des méthodes utilisées par exemple lors des temps d'évaluation.

LES AXES D'AMÉLIORATION

4. UNE PROGRAMMATION RECONDUITE

Le fort taux de renouvellement d'actions et de porteurs au cours de ces 8 dernières années attestent de certaines limites auxquelles est confronté le Contrat de Ville de Terre de Provence.

D'une part, au regard des thèmes du contrat de ville, un **déficit d'opérateurs**, notamment "structurants" est repéré par les acteurs du contrat de ville (opérateurs compris) pour couvrir les champs thématiques et les priorités observées. Ce déficit revêt deux réalités différentes : l'absence de tissu associatif à Orgon, un tissu associatif dense à Chateaurenard qui pourrait être force de propositions mais pour qui la lourdeur des démarches administratives et le manque de lisibilité de la politique de la ville rebutent.

Ainsi, la ville de Chateaurenard a diffusé l'appel à projet du contrat de ville aux associations locales lors d'un temps collectif et via des envois, mais peu de réponses ont été formulées. Le conseil citoyen d'Orgon a également tenté d'associer davantage les associations sportives qui ne voient pas l'intérêt.

Pourtant, une fonction d'appui aux opérateurs a été créée au sein de l'équipe ingénierie de Terre de Provence, une maison des associations est également présente à Chateaurenard. Leur combinaison pourrait permettre davantage d'**accompagnement du tissu local**.

Notons aussi, une fragilité économique du tissu associatif à l'image de l'action portée par TMS sur l'enjeu central de la mobilité, et qui a récemment clôturer son activité. .

Enfin, il est aujourd'hui illusoire de considérer que les opérateurs pourraient proposer des expérimentations alors même qu'ils sont dans une course perpétuelle pour le financement de l'existant. Cela pose donc la question du **relai opéré par le droit commun** pour sanctuariser les financements d'actions, ayant fait leur preuve, pour permettre de dégager le budget nécessaire au financement de l'expérimentation et de l'innovation par les opérateurs existants ou à mobiliser. L'exemple de Coup de Pouce atteste de la faisabilité.

UN DÉFICIT D'INNOVATION DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE

LES AXES D'AMÉLIORATION

5. DES POPULATIONS MOINS ACCOMPAGNÉES

UNE ACTION DE REVALORISATION DU CENTRE ANCIEN MAIS UN VOLET ACTION SOCIALE PEU VISIBLE

D'autres secteurs de l'agglomération de Terre de Provence ou de la commune de Chateaurenard ont été ciblés comme alarmant du point de vue de la concentration de certaines situations de fragilités.

Peuvent notamment être retenus, la commune de Plan d'Orgon, le centre-ville de Cabannes, le quartier de Saint Eloi à Chateaurenard

Si nous l'avons vu le centre-ville de Chateaurenard et dans une moindre mesure le centre ancien d'Orgon ont bénéficié d'opérations sur le bâti et le cadre de vie, le centre-ville de Chateaurenard semble avoir moins été investi que le quartier de Roquecoquille par les actions du contrat de ville. Plus diffus, l'accompagnement des publics nécessitent un travail de repérage fin sur lequel les CCAS peuvent intervenir. Une mise en cohérence des données et informations pourraient de fait permettre de mieux cibler les actions à mener tant individuellement que collectivement.

DES SIGNAUX FAIBLES SUR D'AUTRES TERRITOIRES

LES SÉNIORS, ABSENTS DU CONTRAT DE VILLE?

Aussi et bien que les personnes âgées isolées représentent une partie non négligeable des habitants des QPV, aucune action spécifique ne leur bénéficie. Il conviendrait de mieux identifier l'offre de droit commun disponible et son niveau de mobilisation en direction de ce public et de voir les besoins non-couverts

LES AXES D'AMÉLIORATION

6. DES DIRECTIONS SECTORIELLES PEU MOBILISÉES

DES LIENS TROP FAIBLES AVEC LE SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Bien que lorsque le contrat de ville était encore animé par pilier, le service de développement économique de Terre de Provence participait et accueillait les réunions du groupe de travail emploi et développement économique, il ne s'y est plus investi dans la déclinaison territoriale. Eu égard aux enjeux en matière d'emploi, leur investissement dans le contrat de ville pourrait avoir tout son intérêt dès lors que leurs actions pourraient bénéficier aux habitants (forum emploi, liens aux entreprises en matière d'embauche en cas d'installation, plan de déplacement, etc.)

LE PÔLE "CADRE DE VIE " PEU MOBILISÉ

A l'exception du service Habitat avec qui un travail a pu être initié, les autres directions du pôle sont peu ou pas investies dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat de ville. Pour autant, nous l'avons vu, la mobilité est un des freins majeurs pour les habitants de Terre de Provence et renforcés pour les habitants des QPV, notamment à Orgon

RISQUES IDENTIFIÉS

UNE PERTE DE MIXITÉ SOCIALE

Chacun des interlocuteurs a insisté sur l'extrême nécessité de ne pas générer de "l'enfermement" dans le quartier, avec l'enjeu de créer des actions permettant avant tout d'orienter les habitants vers le droit commun sans garder "captif" le public dans les actions spécifiques. Il s'agit notamment de l'offre en matière de loisirs, de culture, de sports, etc.

C'est ce qui explique par exemple, le refus de la commune de Chateaurenard de soutenir l'ouverture de commerces de proximité en rez de chaussée des HLM de Roquecoquille, dans des cellules vides.

C'est aussi l'attention et la vigilance particulière portée sur l'EVS en cours d'étude de préfiguration pour une installation dans la salle Daudet au cœur du quartier de Roquecoquille, qui visera à être un équipement de proximité ouvert sur la ville et sur ses habitants.

Notons aussi l'effet inverse, du club de football de Chateaurenard dont les effectifs sont composés à 70% d'habitants des QPV avec un effet d'évitement des autres catégories sociales vers les clubs des communes limitrophes.

LE DIFFICILE ÉQUILIBRE ENTRE ACTIONS SPÉCIFIQUES ET ENJEUX DE MIXITÉ SOCIALE

Aussi, si la politique de la ville à travers des actions spécifiques vise à s'adresser aux habitants des QPV de manière prioritaire et exclusive (risque de substitution de crédits prioritaires en au droit commun), une forme d'indulgence s'est opérée auprès des opérateurs pour favoriser la présence à minima de 70% d'habitants des QPV et 30% hors QPV. Cette approche est appréciée car elle génère justement de la mixité sociale.

En réalité, il convient vraiment de rappeler que cet enjeu de **mixité sociale** doit être pleinement recherché à travers des actions de "droit commun" à l'image de la prise en charge de financement pour favoriser la participation des habitants des QPV.



Forces

- Partenariats (comité de suivi, réunions bilatérales, relations inter-acteurs)
- Arrivée de nouveaux opérateurs
- Renforcement des actions de proximité
- Des personnes référentes pour les habitants
- Relais entre acteurs
- Missions locales
- EVS Orgon
- Transports solidaires EVS Orgon
- Développement du pouvoir d'agir des habitants
- Portage politique des élus en charge de la politique de la ville
- Portage politique de Terre de Provence
- Outils mobilisés (droit commun, politique de la ville)
- Une équipe ingénierie renforcée à Terre de Provence rattachée à la DCS

Faiblesses

- Mobilisation des publics
- "Aller vers" : levier de communication limités en ressources humaines et temps
- Lisibilité de toutes les offres
- Priorisation QPV pas suffisante
- Manque de temps d'échanges
- Techniques d'animation pour les temps d'échanges
- Bilans des actions par assez qualitatif
- Articulations des actions entre elles
- Articulation Ville/ Agglomération
- Manque d'opérateurs
- Pas assez d'innovation
- Participation citoyenne et conseil citoyen
- Pas d'actions envers les séniors
- Mobilité des jeunes
- Pas assez de modes de garde
- Manque de place en centre de loisirs

Menaces

- "Zone blanche" (mobilité, garde enfants, loisirs, etc.)
- Plus d'auto-école à Orgon
- Freins psychologiques (mobilité, emploi, etc.)
- Suppression de la ligne régionale 53
- Perte de mixité sociale
- Risque d'enfermement dans le quartier (communautarisme)
- Ecart entre la conception des politiques publiques et la " vraie vie"
- Logement pour la jeunesse

Opportunités

- Convention Territoriale Globale
- Mutualisation de l'existant
- Challenge " Parcours GO" (Pole emploi, ATOL)
- Création du centre de loisirs de Chateaurenard
- EVS (Orgon et Chateaurenard)
- Création référents parcours d'accompagnement
- Actions/ plan santé, Bien être, création de la résidence séniors
- Des habitants " remobilisés"
- Petite Ville de Demain



Forces

- Une mobilisation du droit commun sur différents champs notamment la jeunesse
- Des personnels de proximité mobilisés et ayant une connaissance fine du territoire
- Une diversité d'opérateurs présents
- Des équipements de proximité de qualité
- Le renfort des médiateurs numériques
- L'action du bailleur Unicil dans le cadre de la TFPB
- Capacité à aller chercher des appels à projets et crédits spécifiques
- Une OPAH-RU qui a déjà porté ses fruits sur des meilleures conditions de logements, le cadre de vie et la revitalisation des commerces
- Le collectif d'habitant du centre ancien
- La volonté des habitants d'apporter des solutions à la jeunesse
- Le Développement d'action de proximité
- Bailleur investi

Faiblesses

- Un conseil citoyen qui ne se sent pas soutenu par la mairie
- Un conseil citoyen avec un seul membre actif
- Une action insuffisante sur le cadre de vie et la propreté
- Une salle Daudet qui n'a pas pu être investie
- Une offre d'accueil en centre de loisirs peu adaptée
- Un besoin de coordinateur ville pour les opérateurs et pour Terre de Provence
- Manque de visibilité sur le taux de mobilisation des habitants dans les équipements de proximité
- Renovation énergétique parc social
- Un centre-ville moins investi par le contrat de ville

Menaces

- "Zone blanche" (mobilité, garde enfants, loisirs, etc.)
- Freins psychologiques (mobilité, emploi, etc.)
- Perte de mixité sociale
- Risque d'enfermement dans le quartier (communautarisme)
- Logement pour la jeunesse

Opportunités

- Convention Territoriale Globale
- Mutualisation de l'existant
- Challenge " Parcours GO"
- Création du centre de loisirs de Chateaufrenard
- EVS
- Création référents parcours d'accompagnement
- Actions/ plan santé, Bien être, création de la résidence seniors
- Des habitants " remobilisés"
- Petite Ville de Demain
- GUP



Forces

- Partenariats opérationnels : EVS, ADDAP, Coordinatrice REP, Mission Locale, etc.
- La création de l'EVS
- Les permanences numériques et l'accès aux droits
- Transports solidaires
- Développement pouvoir agir habitantES
- Fresque embellissement
- La mobilisation de la médiathèque
- La bourse au Permis
- L'action sur l'Habitat
- Coordination REP

Faiblesses

- La mobilité
- L'accès aux soins
- Logement
- Faible tissu associatif
- Maison des ado pas assez ouvertes sur les habitants du QPV
- Peu d'espace de jeux extérieurs pour enfants

Menaces

- "Zone blanche" (mobilité, garde enfants, loisirs, etc.)
- Plus d'auto-école à Orgon
- Freins psychologiques (mobilité, emploi, etc.)
- Suppression de la ligne régionale 53
- Perte de mixité sociale
- Absentéisme à l'école
- Logements pas suffisamment sécurisant

Opportunités

- Convention Territoriale Globale
- Le dynamisme de la Mission Locale d'Orgon
- Le bus solidaire
- Le développement de l'EVS
- Challenge " Parcours GO"
- Création référents parcours d'accompagnement
- Des habitants " remobilisés"

ET POUR LA SUITE ?

En 2023, le territoire, s'il est maintenu en géographie prioritaire, *ce qui de toute évidence est une nécessité tant car la situation des habitants l'exige, mais aussi car il serait dommageable de ne pas poursuivre avec le même niveau d'investissement et d'efforts, tant financier, qu'humain...* pourra mettre à profit les 8 années du premier contrat de ville 2015-2023 pour conforter des éléments de méthodes et des modalités d'actions pour favoriser l'accès des habitants des QPV aux politiques publiques de droit commun.

Ce travail pourra s'effectuer dans une articulation resserrée Ville/Agglomération, autour du renforcement des politiques publiques de droit commun sans qui, le contrat de ville plongera dans les travers expérimentés après 40 ans de politique de la ville, s'est à dire un pilotage par la programmation, en créant du spécifique et générant contre son grès une forme d'enfermement des professionnels, et des publics.

Un travail d'accompagnement des opérateurs doit être mené pour leur permettre de mieux associer et mobiliser les publics et sécuriser leurs accompagnements.

LES PRÉCONISATIONS

1. CONTINUER L'APPROCHE PAR TERRITOIRE ET RENFORCER LE DROIT COMMUN

L'approche par territoire d'intervention est cohérente en termes de méthodes. Elle nécessite pour autant d'être encore davantage mise en commun avec les **stratégies de droit commun à l'échelle des communes et de l'inter-communalité** dans l'objectif recherché de mixité sociale.

LA MÉTHODOLOGIE

Ainsi, il pourrait être judicieux, à l'échelle de chacune des communes de relancer une dynamique de diagnostic partagé, sur le modèle des préfigurations des EVS, pour permettre d'identifier les politiques publiques de droit commun existantes sur le territoire mais **surtout leur niveau de mobilisation pour les habitants des QPV.**

S'agissant des politiques publiques portées par l'agglomération, il doit être envisagé, dans la définition des stratégies territoriales (développement économique, mobilité, gestion des déchets, emploi, etc.) **de systématiser l'inscription de l'action spécifique portée sur les QPV.**

Aussi, chacun des marchés publics lancés sur des politiques structurelles, pourraient également être l'occasion d'intégrer **une clause spécifique sur la prise en compte des QPV.** A l'image de la politique de transport, ou d'installation des entreprises.

LES PRÉCONISATIONS

2. RENFORCER LE DROIT COMMUN SUR DES ENJEUX PRECIS

- **Emploi**
 - **Mobilité**
 - **Mode de Garde**
- **Logement**
 - **Précarité énergétique**
- **Accès aux droits**
 - **Numérique**
- **Séniors**
- **Jeunesse**
- **Femme**

LES ENJEUX THÉMATIQUES

LES PRÉCONISATIONS

3. RENFORCER LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

RENFORCER L'ARTICULATION VILLE/AGGLOMERATI ON : L'ANCRAGE DES RÉFÉRENTS DANS LES COMMUNES

Les référents politique de la ville des communes doivent être mieux identifiés par les porteurs de projets. Le positionnement au bon échelon, selon la collectivité est à considérer comme un élément central pour permettre la mise en cohérence et la mobilisation des politiques publiques de droit commun.

Ainsi, il conviendrait pour Chateaurenard de réfléchir à l'opportunité de remobiliser l'échelon DGA;

S'agissant d'Orgon, l'échelon DGS semble être aujourd'hui l'échelon le plus pertinent pour assurer le lien avec le droit commun.

Du temps de travail doit leur être déchargé pour permettre à minima une fois par mois, un temps d'échanges avec l'équipe de Terre de Provence afin de

- faire le point sur les actions développées et celles à venir
- préparer les instances de gouvernance
- etc.

De plus, en interne de leur collectivité, ils pourraient être en charge de la mise en cohérence des actions financées dans le cadre de la politique de la ville avec celles menées par le droit commun, que ce soit en termes d'objectifs poursuivis et de temporalités d'action

Ainsi, des temps de rencontre en collectif pourraient être organisés mensuellement entre les opérateurs et les communes pour s'assurer d'une bonne articulation dans la mise en oeuvre des actions.

S'agissant des opérateurs structurants, il peut être envisagé l'organisation d'un rdv trimestrielle en bilatéral à l'image de l'EVS et la mairie d'Orgon par exemple.

LES PRÉCONISATIONS

3. RENFORCER LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

RENFORCER L'ARTICULATION VILLE/AGGLOMERATI ON : RENFORCER LE RÔLE DE TERRE DE PROVENCE DANS LE PILOTAGE GLOBAL

Cette coordination doit être articulée avec l'échelon intercommunal pour permettre une mise en orchestre à l'échelle de l'intercommunalité et de la cohérence globale.

Dans ce cadre, l'EPCI demeure positionnée en faveur :

- d'une logique d'animation globale du contrat de ville et de mobilisation des politiques sectorielles de l'EPCI et des autres partenaires,
- de la coordination de la programmation annuelle du contrat de ville et des dispositifs connexes
- du suivi des actions en lien avec les référents des communes

Trois aspects pourraient être renforcés :

- L'accompagnement des porteurs de projets dans la sécurisation de leurs financements (diffusion d'appel à projet en lien avec la CTG , ect.),
- La recherche de nouvelles actions et nouveaux porteurs
- La communication à travers l'édition d'un support régulier de communication à destination des acteurs et habitants.

LES PRÉCONISATIONS

3. RENFORCER LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

RENFORCER L'ANIMATION PARTENARIALE DANS UNE LOGIQUE DE CO-PRODUCTION

3 temps de travail entre les acteurs, les partenaires et habitants pourraient être sacralisés et pilotés par Terre de Provence afin de

- mieux répondre aux attentes des habitants
- favoriser les projets en commun
- s'informer mutuellement

Le premier temps, en amont de l'élaboration de l'appel à projet, pourrait permettre de dresser le bilan des actions entreprises en présence des habitants, de croiser avec les actions de droit commun mises en oeuvre, de diagnostiquer les besoins des habitants afin d'aider à la définition de l'appel à projet annuel.

Le deuxième temps, au moment du lancement de la programmation pourrait réunir les opérateurs existants et potentiels (préalablement identifiés), voire les habitants, pour imaginer des actions à mener collectivement (et favoriser le co-accompagnement et optimiser la mobilisation des publics) en lien avec les actions de droit commun.

Le troisième temps, en aval de la validation des actions de la programmation, pourrait permettre, comme cela se fait actuellement, de partager les actions et envisager les connections.

Cela nécessite un calendrier annuel préétabli intégrant les dates des copils, des cotech, de la programmation, des instances communautaires, etc.

LES PRÉCONISATIONS

3. RENFORCER LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

RENFORCER LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE

Ces 3 temps formalisés, pourraient être complétés par des " petits - déjeuners" partenariaux, une fois par mois, à la discrétion des opérateurs, et coordonné par le référent communal, en présence de la chargée de proximité de Terre de Provence, pour échanger en temps réel sur les actions en cours ou à venir et diffuser les informations relatives aux politiques publiques de droit commun initiées sur les territoires (appel à projet, etc.)

D'autres solutions favorisant l'accès à l'information peuvent également être envisagées : newsletter, réseau social, etc.

Ces mêmes outils pourraient par ailleurs être utilisés dans la mobilisation et l'information des publics

[HTTPS://WWW.DLVA.FR/WP-CONTENT/UPLOADS/2022/09/LETTRE-INFO-CDV2022_VF.PDF](https://www.dlva.fr/wp-content/uploads/2022/09/Lettre-Info-CDV2022_VF.pdf)

ICI, L'ACTU PRÈS DE CHEZ MOI | LUBERON
MONTS DE VAUCLUSE

RENFORCER LES OUTILS DE COMMUNICATION

LES PRÉCONISATIONS

4. SÉCURISER LES OPERATEURS STRUCTURANTS

**IDENTIFIER,
MESURER, RELAYER**

VERSUS

**EXPÉRIMENTER,
INNOVER,
S'ADAPTER**

Si l'évaluation a tenté d'apporter un regard qualitatif sur la mise en oeuvre du contrat de ville, il conviendrait de mener un travail d'analyse plus fin alliant quantitatif et qualitatif sur l'évaluation des actions qui pourraient être jugées structurantes. Ce travail pourrait permettre d'identifier :

- celles à inscrire dans la durée à travers le droit commun ou d'autres sources de financements disponibles
- celles à soutenir dans le cadre de la programmation

Au regard de cette démarche, il conviendrait de mettre en place un accompagnement à la recherche des financements à travers un renforcement du droit commun ou via le relais par un autre appel à projet. A l'image du poste dédié au service enfance, jeunesse de la commune de Chateaufort et au travail effectué par le Délégué du Préfet, il pourrait être envisagé de dédier du temps à la recherche de financement en accompagnant les opérateurs et partenaires.

L'EVS d'Orgon étant devenu un acteur incontournable à l'échelle de la commune, il serait judicieux, afin de sécuriser la structure, et les personnels de proximité, référents pour la population, d'envisager un financement pluriannuel de la part des partenaires.

De cette manière, l'enjeu d'expérimentation et d'innovation pourrait ainsi être davantage investi dans le cadre de la future contractualisation

LES PRÉCONISATIONS

5. MOBILISER LES HABITANTS EN LES ASSOCIANT

OPTIMISER LES MODALITÉS DE MOBILISATION DES HABITANTS

Il est indispensable de renforcer les modalités de mobilisation des habitants. Loin d'inventer des méthodes révolutionnaires, il s'agit pour les opérateurs de renforcer l'Aller vers, à travers l'occupation de l'espace public, le porte à porte et donc d'y consacrer du temps à intégrer dans le développement du projet. Ainsi, chaque porteur de projet doit être invité à organiser en amont de son action, à minima une demi-journée d'information des habitants. Si les opérateurs peuvent bien évidemment s'appuyer sur les acteurs de proximité, ils ne doivent pas non plus sous-estimer le temps de mobilisation des habitants les moins captifs.

Mobiliser les habitants veut aussi dire les associer. Ainsi si les conseils citoyens ont montré leurs limites à la fois en termes de mobilisation dans le temps, sur un objet large, il conviendrait de repenser les modalités d'association des habitants:

- Le bailleur suggère effectivement de remettre en place des diagnostics en marchant (cf. GUP)
- Les habitants pourraient être associés aux bilans des actions et à l'expression de leurs besoins lors d'une rencontre annuelle. Cela permettrait de démontrer qualitativement les effets (ou non) des actions menées et de co-produire avec les habitants les orientations à N+1

Enfin, un outil de communication commun aux opérateurs pourrait être diffusé trimestriellement aux habitants des QPV pour les informer des actions développées et informations diverses. Un format papier est à privilégier.



LES PRÉCONISATIONS

6. LE RENFORCEMENT DE L'ACTION DU CONTRAT DE VILLE

LA MISE EN PLACE EFFECTIVE DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

Un interlocuteur sera prochainement nommé pour animer une démarche de gestion urbaine de proximité. Elle demeure aujourd'hui centrale pour permettre de:

- mieux coordonner l'action des acteurs notamment en matière de cadre de vie
- co-construire annuellement les priorités d'actions à mener dans le cadre de la TFPB à l'aide d'un diagnostic partagé avec les bailleurs
- d'associer les habitants

LE RENFORCEMENT DE L'ACTION MOBILITÉ SOLIDAIRE - TRANSPORT SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIALE

Au regard du déficit des transports publics mais de l'enjeu central pour les habitants, il est important de pouvoir renforcer l'action de mobilité solidaire, notamment pour permettre en dehors du bénévolat de bénéficier de ressources pour conduire les véhicules.

EXPÉRIMENTER SUR LA QUESTION DE L'HABITAT

Au regard des enjeux en matière d'Habitat et en dépit de l'absence d'action des propriétaires, il pourrait être envisagé de développer des actions d'auto - rehabilitation,

POUR CONCLURE

Le contrat de ville a été une opportunité pour le territoire, pour les habitants, les opérateurs, les professionnels et les élus.

Il a permis de mettre en pratique une méthode de travail partenariale, opérationnelle, réactive et participative conforme aux réalités locales, inspirante et intéressante pour les autres communes de l'intercommunalité.

Grace à un portage politique à chacun des échelons, au soutien de l'Etat, à l'engagement des signataires, à l'investissement des équipes, et des opérateurs, des actions répondant aux besoins des habitants ont pu être mises en place. Des référents de proximité ont permis un renforcement de l'accompagnement des publics.

La création de l'Espace de Vie sociale d'Orgon et le développement du pouvoir d'agir des habitants sont sans doute les illustrations de cette plus-value.

Le partenariat demeure en tout état de cause l'état d'esprit qui aura prévalu ces 8 années.

Les enjeux demeurent de taille, ils exigent de la politique de la ville et de ses professionnels, de maintenir auprès des services et politique publiques, l'enjeu du renforcement du droit commun. Et des élus, de continuer à porter des choix politiques et stratégiques pour le développement de ces quartiers et le soutien aux projets de territoires.